

Table ronde des gestionnaires d'aires marines protégées de la façade atlantique



Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE

Le Teich

16-17 décembre 2014

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Organisation des travaux :

Autorité de gestion: Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

DEB et Régions : responsables de mesures associées (RMA) et pour les Régions, délégation de gestion de mesures non régaliennes.

Possibilité de financement pour Natura 2000 : dans le cadre de projets

Pour l'autorité de gestion, Docobs et plans de gestion sont des projets recevables car élaborés avec des objectifs et en concertation avec les acteurs concernés

Articulation du règlement, globalement 2 grands volets :

Mesures de la politique commune de la pêche (PCP) :

- actions de développement durable des activités pêche professionnelle et d'aquaculture.

Mesures de la politique maritime intégrée (PMI)- approche globale des politiques de l'UE pour la mer :

- actions en dehors des activités de pêche professionnelle et d'aquaculture



04/05/2015

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Mesures PCP, actions de développement durable des activités de pêche professionnelle et d'aquaculture :

- organisation préalable de l'expertise, de la connaissance, de l'innovation ;
- puis mise en place de projets nationaux ou régionaux ;
- valorisation des savoir faire, communication.

Pour Natura 2000, cela se traduit par un accompagnement de la prise en compte des connaissances pour l'analyse risques pêche (articulation des articles identifiée au sein du programme LIPS) :

- financer l'analyse de risque à intégrer dans les Docob ;
- financer les mesures de gestion (engins moins impactants, changement de pratiques...) ;
- diffusion des informations...



04/05/2015

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Mesures PMI, (3 volets d'actions en dehors des activités de pêche professionnelle et d'aquaculture) :

- surveillance maritime intégrée (partage des infos /interopérabilité des moyens (CISE) ;
- connaissances, promotion et protection biodiversité des ZMP, notamment dans le cadre DH-DO ;
- connaissances, promotion et protection milieux marins cadre DCSMM.

Pour Natura 2000, cela se traduit par un soutien à :

- l'élaboration et à l'animation des documents d'objectifs ;
- la mise en œuvre de contrats Natura 2000 marins ;



04/05/2015

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Cependant des disponibilités financières limitées, pour une enveloppe notifiée de 588 millions (2014-2020) :

- 369M€ sont destinées aux mesures structurelles et assistance technique (PCP) ;
- 5M€ sont attribués à la PMI (- de 1%).

Calendrier :

Règlement FEAMP adopté en mai 2014 ;

Programme opérationnel (PO) déposé à la commission dès que les Régions auront fixé les maquettes financières des mesures qui leur ont été déléguées (début 2015) ;

Mise en œuvre du fond, dès validation du PO par la commission (premier trimestre 2015 ?).

Négociations en cours avec la DPMA (choix et contenu des mesures, maquettes, services instructeurs)



04/05/2015